# ATTENTION CHANGEMENT SUITE AUX CHANGEMENTS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ADOPTÉS À L'AGA DE JUIN 2014 :

### ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Art. 22 Composition du CA: Le CA se compose de 7 membres

#### 3.2 Conseil d'administration

#### Art. 24 Durée du mandat

La durée du mandat est de deux (2) ans. Aucun administrateur(trice) ne pourra être élu(e) au Conseil d'administration pour plus de deux (2) mandats consécutifs, après quoi ils/elles ne sont plus éligibles pour au moins un (1) an.

#### · Règle d'alternance:

Le terme du mandat des administrateurs(trices) vient à échéance selon une règle d'alternance. **Quatre (4)** administrateurs(trices) seront rééligibles les années paires et **trois (3)** administrateurs(trices) seront rééligibles les années impaires.

#### RAPPEL:

SUITE À L'ADOPTION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX EN JUIN 2014, LE POSTE À LA PRÉSIDENCE EST DORÉNAVANT ÉLU PARMI LES MEMBRES DU CA. (ART.35)

## **EN ÉLECTION EN JUIN 2015:**

- 1. Andrée Normandeau, Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe
- 2. Marie-Pier Riendeau, Halte la Ressource
- **3. Isabelle Couture,** Bonjour Soleil, Regroupement de familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu (Ces personnes ont été élues en juin 2013)

## POURSUIVENT LEUR MANDAT JUSQU'EN JUIN 2016 :

- 4. Michèle Laliberté, Réseau d'aide aux familles et recomposées de l'Estrie
- 5. Danielle Martin, Maison de la famille Contre vents et marées de Chandler
- **6. Isabelle Sigouin** Parents Uniques des Laurentides
- **7. Sylvie Houle** Association des familles monoparentales et recomposées de la Chaudière (Ces personnes ont été élues en juin 2014)

N'ont pas été remplacé en cours d'année, ont démissionnées en septembre 2014 : Nancy Desnoyers et Carole Girouard

Il y a donc 3 postes à combler